

Quelques facteurs sociodémographiques qui sous-tendent le choix des langues pour la terminologie en milieu de travail et leur interrelation avec des attitudes

Denise Daoust

Volume 40, Number 2, juin 1995

Usages sociaux des termes : théories et terrains

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/002458ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/002458ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Les Presses de l'Université de Montréal

ISSN

0026-0452 (print)

1492-1421 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Daoust, D. (1995). Quelques facteurs sociodémographiques qui sous-tendent le choix des langues pour la terminologie en milieu de travail et leur interrelation avec des attitudes. *Meta*, 40(2), 260–283. <https://doi.org/10.7202/002458ar>

Article abstract

Une série d'études d'opinions réalisées en 1983 et en 1990 dans une grande entreprise, à Montréal, révèle qu'il existe un lien entre le choix déclaré du français ou de l'anglais pour un ensemble de 10 termes techniques testés, et certains facteurs sociodémographiques et occupationnels. Les analyses statistiques ont démontré qu'en règle générale, les femmes, les travailleurs plus instruits, de même que ceux qui occupent des postes de gestion et de col blanc déclarent une plus grande utilisation du français pour les termes testés. Il s'avère aussi que ces mêmes catégories de travailleurs ont tendance à exposer des opinions et à montrer des comportements révélateurs d'attitudes plus favorables au français et au processus de francisation terminologique de leur entreprise que les autres travailleurs. Cependant, les facteurs extralinguistiques examinés ne jouent pas tous un rôle d'égale importance. Des analyses statistiques de régression ont permis de hiérarchiser ces facteurs, et de montrer ainsi le rôle primordial des opinions et comportements révélateurs d'attitudes. Il devient donc possible d'établir le portrait type du travailleur susceptible de privilégier la terminologie de langue française et, sans doute, de modifier ses habitudes terminologiques vers une plus grande utilisation du français. Cependant, les liens qu'entretiennent entre elles chacune des variables étudiées sont très complexes, et leur étude mène à un questionnement théorique et méthodologique par rapport aux facteurs qui sous-tendent l'usage des langues et à l'interprétation de la dynamique sociolinguistique qui résulte de leur interrelation, de même que par rapport à la relation qui existe entre le changement linguistique qui s'opère naturellement et le changement planifié qui s'inscrit dans un contexte d'aménagement linguistique.

QUELQUES FACTEURS SOCIODÉMOGRAPHIQUES QUI SOUS-TENDENT LE CHOIX DES LANGUES POUR LA TERMINOLOGIE EN MILIEU DE TRAVAIL ET LEUR INTERRELATION AVEC DES ATTITUDES¹

DENISE DAoust

Université du Québec à Montréal, Montréal, Canada

Résumé

Une série d'études d'opinions réalisées en 1983 et en 1990 dans une grande entreprise, à Montréal, révèle qu'il existe un lien entre le choix déclaré du français ou de l'anglais pour un ensemble de 10 termes techniques testés, et certains facteurs sociodémographiques et occupationnels. Les analyses statistiques ont démontré qu'en règle générale, les femmes, les travailleurs plus instruits, de même que ceux qui occupent des postes de gestion et de col blanc déclarent une plus grande utilisation du français pour les termes testés. Il s'avère aussi que ces mêmes catégories de travailleurs ont tendance à exposer des opinions et à montrer des comportements révélateurs d'attitudes plus favorables au français et au processus de francisation terminologique de leur entreprise que les autres travailleurs. Cependant, les facteurs extralinguistiques examinés ne jouent pas tous un rôle d'égale importance. Des analyses statistiques de régression ont permis de hiérarchiser ces facteurs, et de montrer ainsi le rôle primordial des opinions et comportements révélateurs d'attitudes. Il devient donc possible d'établir le portrait type du travailleur susceptible de privilégier la terminologie de langue française et, sans doute, de modifier ses habitudes terminologiques vers une plus grande utilisation du français. Cependant, les liens qu'entretiennent entre elles chacune des variables étudiées sont très complexes, et leur étude mène à un questionnement théorique et méthodologique par rapport aux facteurs qui sous-tendent l'usage des langues et à l'interprétation de la dynamique sociolinguistique qui résulte de leur interrelation, de même que par rapport à la relation qui existe entre le changement linguistique qui s'opère naturellement et le changement planifié qui s'inscrit dans un contexte d'aménagement linguistique.

INTRODUCTION

L'étude de la situation linguistique en milieu de travail au Québec, où le français et l'anglais sont en concurrence, soulève de nombreuses questions sur la hiérarchisation sociolinguistique des langues et sur la notion même de communauté linguistique. Ainsi, la «Charte de la langue française», la loi linguistique québécoise, en vigueur depuis août 1977, déclare le français langue officielle du Québec, ainsi que langue des domaines publics, des affaires et du monde du travail.

Théoriquement donc, le français, de par son statut politique, jouit, au Québec, d'un prestige social important. Mais qu'en est-il de son statut sociolinguistique réel? En fait, pour comprendre cette question, il faut tenir compte de la complexité de la situation québécoise, où la concurrence linguistique s'exerce non seulement entre deux langues distinctes,

le français et l'anglais, mais aussi entre deux variétés linguistiques du français: le français hexagonal et le français québécois. Par ailleurs, la situation est compliquée par le fait que le français et l'anglais sont aussi en concurrence sur le plan international. Au Québec, donc, au prestige de l'anglais, langue internationale de la science, de la technologie et des affaires, s'ajoute celui du français hexagonal qui tend à s'imposer dans la francophonie. Les normes sociolinguistiques de la communauté québécoise sont donc extrêmement complexes puisqu'elles font appel simultanément à des normes «locales» d'utilisation linguistique et sociolinguistique du français et de l'anglais parlés au Québec, et à des normes supra-dialectales, voire internationales, qui gèrent l'usage et le statut de ces deux langues de prestige. Pour ce qui est du monde du travail, l'anglais y est, comme un peu partout dans le monde, largement utilisé pour les termes techniques; il s'avère que même les travailleurs dont la langue première est le français sont soumis aux pressions de l'anglais, et bon nombre d'entre eux utilisent une terminologie partiellement anglaise. De plus, l'entreprise québécoise connaît un autre type de concurrence terminologique, entre les termes dits du français québécois, et ceux généralement préconisés par l'Office de la langue française² qui s'alignent souvent sur la norme du français hexagonal.

Il s'ensuit que ces différentes normes, souvent conflictuelles, créent une situation où l'emprunt linguistique se situe à plusieurs niveaux. Dans un tel contexte, il y a forcément chevauchement entre la variation linguistique, entendue dans le sens d'utilisation de variantes linguistiques d'une même langue (Labov 1966), et l'emprunt, qui réfère à l'utilisation de structures linguistiques d'une langue différente, ces structures étant plus ou moins intégrées à la langue emprunteuse. Ceci est particulièrement évident dans le cas d'emprunts de mots isolés ou d'expressions lexicalisées, de sorte qu'il s'avère justifié, dans certains contextes du moins, de considérer l'ensemble de ces phénomènes comme faisant partie d'un continuum (Fasold 1984: 183)³.

Cette approche n'est d'ailleurs pas incompatible avec la conception de la sociolinguistique variationniste, qui considère que l'utilisation de variantes linguistiquement synonymiques mais socialement pertinentes révèle les règles sociolinguistiques qui sous-tendent l'utilisation des langues et définissent, par le fait même, le modèle de la «stratification sociale» d'une communauté linguistique (Labov 1966, 1969 et 1972b: 121). D'ailleurs, Labov, le principal représentant de cette école, adopte un critère sociolinguistique pour définir la communauté linguistique. Celle-ci est caractérisée, selon lui, non pas tant par un consensus sur l'utilisation de structures linguistiques, mais surtout par «la participation à un ensemble de normes communes», que l'on peut inférer à la fois des jugements ou «comportements évaluatifs» concernant la langue, et des «schémas abstraits de la variation», c'est-à-dire les structures linguistiques et sociolinguistiques qui sous-tendent le phénomène de la variation linguistique dans un milieu donné (ma traduction, Labov 1972b: 120-121). C'est donc le comportement linguistique en situation réelle couplé à la perception des normes linguistiques et sociolinguistiques en cours dans la société qui définit la communauté linguistique⁴.

Enfin, l'étude de la situation sociolinguistique du monde du travail québécois s'avère intéressante à un autre point de vue. Étant donné que la «Charte de la langue française» (dite, «loi 101») oblige l'entreprise à diffuser et à assurer l'utilisation d'une terminologie de langue française⁵, le milieu de l'entreprise dans lequel le changement vers la francisation doit s'opérer constitue, en quelque sorte, un contexte contrôlé, une sorte de laboratoire du changement linguistique et sociolinguistique qu'on peut qualifier de «planifié», par opposition au changement «naturel» qui s'effectue dans un contexte de libre concurrence entre les divers facteurs sociaux, économiques, politiques et culturels qui composent toute communauté linguistique.

Le changement naturel et le changement planifié

On connaît assez bien le rôle des facteurs sociodémographiques, socio-économiques et psychosociaux qui conditionnent l'utilisation des langues et le changement linguistique. Par exemple, la sociolinguistique nous apprend que l'utilisation d'une variante normative est habituellement en corrélation avec un niveau socio-économique élevé ou un niveau de scolarité élevé. On sait aussi que les femmes, de même que les groupes plus âgés, utilisent davantage les formes normatives dans un contexte de variation qu'on pourrait qualifier de stable (Chambers et Trudgill 1980: 67-100; Labov 1966, 1972b, 1981 et 1990; Milroy 1980 et 1987; Wolfram 1969). Par contre, les femmes sont souvent à l'avant-garde du changement dans un contexte où une variante tend à être perçue comme socialement valorisée (Chambers et Trudgill 1980: 97-98; Labov 1981: 185 et 1990). Quant au facteur âge, bien qu'il y ait des exceptions, ce sont les jeunes qui utilisent davantage les variantes novatrices (Chambers et Trudgill 1980: 91-94; Labov 1966). De même, certaines variantes non valorisées sont associées à des groupes sociaux, souvent minoritaires, socio-économiquement ou culturellement parlant, dont la variété linguistique est dite dominée ou minorée (Trudgill 1979: 19 et 1983: 109-110). Enfin, il ressort que c'est la classe moyenne qui est habituellement à l'origine du changement linguistique (Labov 1972b; Trudgill 1974)⁶. Cependant, il appert que, dans certains contextes, la différenciation socio-économique est subordonnée, en quelque sorte, à une différenciation qui prend en compte la relation socio-économique et culturelle qu'entretiennent certains individus avec la langue standard, ou «légitime» (Bourdieu et Boltanski 1975). Dans ce contexte, certaines catégories d'individus, tels les enseignants, les avocats, les préposés à l'accueil, etc., sont classées selon une échelle qui prend en compte le fait que leurs fonctions, qu'on pourrait qualifier de «publiques», maximisent l'utilisation d'une variété linguistique plus prestigieuse, et habituellement normative (Sankoff et Laberge 1978: 239-250). Par ailleurs, la sociolinguistique distingue deux catégories de changement linguistique, selon qu'il s'agit d'un changement apparemment inconscient (*«from below [the level of awareness]»*) (Labov 1966), et dont on pourrait retracer l'origine, dans certains cas, chez les locuteurs de la classe ouvrière (Labov 1966), ou d'un changement conscient (*«from above [the level of awareness]»*) (Labov 1966), dont l'origine serait associée à la classe sociale moyenne (Labov 1966)⁷.

Cependant, on connaît bien moins le rôle que ces mêmes facteurs jouent dans le contexte du changement planifié, c'est-à-dire du changement qui s'inscrit dans une politique d'aménagement d'une langue. L'une des caractéristiques les plus importantes de ce type de changement réside dans le fait que le système de départ est connu, tout comme le système d'arrivée, ou tout au moins, le système idéal visé. Et, même si le changement visé respecte les tendances naturelles de la langue qu'on veut modifier, ou orienter, il suppose, à tout le moins, une accélération du processus naturel. Parfois, cependant, on tente d'inverser les tendances de l'évolution naturelle. Par ailleurs, dans certains contextes, comme au Québec, la période d'implantation, durant laquelle le changement doit s'effectuer, est délimitée. Enfin, du fait que le changement visé est un acte délibéré, on peut s'attendre à ce que le niveau de conscience linguistique et sociolinguistique chez les groupes touchés par ces politiques soit beaucoup plus élevé que dans les cas de changement naturel. De même, compte tenu du fait que la cause du changement est extérieure aux locuteurs et n'a pas comme siège principal le système proprement linguistique, et que les groupes visés sont clairement identifiés, il est sans doute possible de cerner, peut-être avec plus de certitude que dans le cas du changement naturel, les facteurs extralinguistiques qui jouent un rôle déterminant dans le processus d'utilisation des langues et du changement linguistique.

**L'ÉTUDE: LES FACTEURS EXTRALINGUISTIQUES RELIÉS AU CHOIX DES LANGUES
POUR LA TERMINOLOGIE ET AU CHANGEMENT DU COMPORTEMENT TERMINOLOGIQUE
ET SOCIOLINGUISTIQUE**

Description de l'étude

C'est dans ce contexte général que s'inscrit la recherche, ou plutôt le programme de recherche présenté ici, qui vise, dans un premier temps, à identifier et à analyser certains des facteurs extralinguistiques qui sous-tendent le choix des langues pour la terminologie (de l'anglais ou du français) en milieu de travail, et dans un deuxième temps, à identifier et à analyser le rôle que ces mêmes facteurs jouent dans le processus de diffusion et d'implantation d'une terminologie de langue française. À long terme, cette recherche devrait permettre de mieux comprendre la dynamique du changement linguistique/terminologique et sociolinguistique planifié⁸.

Pour ce faire, j'ai réalisé en 1983, dans une grande entreprise de transports de la région montréalaise, une enquête de type sociologique à l'aide d'un questionnaire d'opinions, écrit, auto-administré, d'une durée d'environ vingt minutes, comprenant principalement des questions de type fermé, à choix multiples. Cette étude a permis de faire une première description et analyse de la situation sociolinguistique et terminologique dans cette entreprise. Dans un deuxième temps, en 1990, j'ai recueilli des données comparables dans la même entreprise, afin de comparer la situation terminologique et sociolinguistique, et d'identifier les facteurs reliés au processus du changement terminologique et sociolinguistique. Chacun des questionnaires (de 1983 et de 1990) a permis de recueillir, en moyenne, 150 variables pour chacun des répondants. L'échantillon final de 1983 comprend 453 travailleurs de tous niveaux hiérarchiques (60 % des employés); celui de 1990 compte 192 répondants (40 % de la population totale à cette époque). Ce deuxième corpus comprend deux catégories de travailleurs: ceux qui travaillaient déjà en 1983 lors de la première cueillette de données et que je désigne sous le nom des travailleurs du groupe A (99 travailleurs), et ceux qui se sont ajoutés par la suite⁹. Enfin, je suis retournée une troisième fois dans la même entreprise en 1993 (cette fois-ci, avec une assistante de recherche), pour y effectuer une étude de type plus qualitatif d'une durée de deux mois, au cours de laquelle on a rencontré 71 travailleurs de tous niveaux qui étaient déjà à l'emploi de l'entreprise en 1983, soit 41,8 % des anciens travailleurs de 1983 qui restent. L'étude adopte une approche méthodologique mixte, combinant: 1) des enregistrements d'entrevues individuelles, semi-dirigées; 2) des questionnaires mixtes, soumis oralement et enregistrés, qui reprennent les thèmes des entrevues, et qui sont complétés par des enregistrements libres en situation naturelle de travail; 3) quelques questionnaires écrits, auto-administrés, de type fermé, reprenant les thèmes des entrevues; et enfin, 4) de l'observation sur place. La durée des enregistrements varie entre 3/4 d'heure pour les questionnaires et 1 heure 1/2 pour les entrevues, pour un total d'environ 115 heures.

Caractéristiques de l'entreprise étudiée

Il s'agit d'une entreprise essentiellement francophone, tant par la langue première des répondants, que par le fait que la langue habituelle de travail y est le français¹⁰. Il s'agit donc là d'une situation idéale pour examiner la pénétration et l'influence de l'anglais dans un contexte optimal, en principe du moins, pour l'utilisation et la diffusion du français. De plus, au moment de la première cueillette de données en 1983, l'entreprise venait de mettre sur pied une campagne de diffusion et d'implantation de terminologie de langue française, et avait déjà sensibilisé ses employés à la question, en distribuant, entre autres, un lexique des termes techniques propres au domaine. Certains changements importants ont cependant eu lieu entre 1983 et 1990-93. Tout d'abord, la campagne de francisation terminologique ne s'est pas poursuivie au-delà de la deuxième année, bien que la haute

direction ait toujours encouragé l'utilisation du français pour les termes techniques. Ensuite, l'entreprise a subi plusieurs transformations organisationnelles importantes dans le cadre de fusions avec d'autres entreprises québécoises du même secteur. Malgré tout, les données de 1990 et de 1993 comprennent un nombre suffisamment important d'anciens travailleurs qui étaient déjà à l'emploi de l'entreprise en 1983 pour permettre des comparaisons systématiques. De plus, les renseignements obtenus en 1993, lors de l'étude de type qualitatif, permettent une analyse poussée de la situation. Il faut souligner cependant que les analyses statistiques des données de 1990 ne sont pas encore complétées. Quant aux données de 1993, elles commencent à peine à être codifiées. Il va donc sans dire que les résultats présentés ici sont préliminaires¹¹.

La méthodologie

Les enquêtes par questionnaire, en 1983 et en 1990

Le questionnaire distribué en 1983 et en 1990 fournit des renseignements sur:

1) des facteurs sociodémographiques: âge, sexe, langue première et langue d'usage, niveau de scolarité, langue des études générales, langue de la terminologie en milieu d'apprentissage, etc.;

2) des facteurs occupationnels et organisationnels ou communicationnels: poste, canal de communication principal au travail (l'oral ou l'écrit), réseaux communicationnels (communications hiérarchiques, inter et intra-entreprise, au Québec et hors du Québec, etc.);

3) la perception générale des répondants par rapport à leur comportement terminologique dans plusieurs types de communications orales et écrites et dans différentes situations, hiérarchiques et organisationnelles;

4) certaines opinions et comportements révélateurs d'attitudes des répondants par rapport à la capacité du français et de l'anglais à exprimer les réalités techniques; par rapport au processus de francisation en général, sa faisabilité, ses avantages et ses désavantages, tant sur le plan personnel qu'organisationnel; le niveau de conscience du fait qu'une campagne de francisation soit en cours (ou ait eu lieu, en 1990) et les opinions par rapport à son bien-fondé et aux résultats escomptés (ou obtenus, en 1990); l'engagement personnel dans le processus de francisation de l'entreprise et du Québec en général; le niveau de conscience du fait qu'un changement linguistique soit en cours et la perception qu'on se fait de ce changement, tant dans son propre comportement que dans celui de son entourage, etc. Le questionnaire de 1990 comprend, de plus, des opinions et perceptions par rapport au changement linguistique et sociolinguistique des dernières années, de même qu'une évaluation de ce changement.

5) Enfin, les locuteurs sont confrontés à un choix entre une série de 10 termes techniques de langue française et leurs équivalents de langue anglaise, tant pour l'oral que pour l'écrit, ce choix étant considéré comme un indice du comportement terminologique «réel».

Cette approche méthodologique a permis de recueillir un grand nombre de données standardisées et comparables — dans le temps — et ce, auprès d'un nombre important de répondants. De plus, la confrontation de chacun des blocs de variables retenues (les variables sociodémographiques, occupationnelles et organisationnelles ou communicationnelles, les perceptions générales sur la situation et le comportement terminologiques, à l'oral et à l'écrit, les opinions révélatrices d'attitudes, et le choix des langues pour les termes testés, à l'oral et à l'écrit), minimise le biais inhérent à toute enquête d'opinions, et assure une meilleure fiabilité des résultats.

En ce qui concerne les termes techniques, il va de soi que les questionnaires ne permettent pas d'avoir accès au comportement terminologique réel, mais uniquement au comportement déclaré. Cependant, même si l'idéal aurait été de procéder à des enregistrements en situation réelle, une telle approche n'aurait pas permis de récolter des données terminologiques comparables pour tous les sujets, et ce, tant pour l'oral que pour l'écrit. De même, il aurait été certainement quasi impossible de procéder à une cueillette comparable de données enregistrées quelques années plus tard.

Sur ce point, signalons que, sans doute, ni le choix entre des termes français et leurs équivalents anglais présentés de façon explicite, ni la perception générale qu'ont les répondants de leur comportement terminologique dans différentes situations de travail ne reflètent exactement le comportement linguistique réel d'un individu en situation naturelle. En fait, il est probable que les perceptions qu'ont nos répondants de leur comportement linguistique reflètent plutôt un consensus social et culturel par rapport à un modèle linguistique et sociolinguistique (voir entre autres, Bourhis 1983, 1984; Edwards 1985; Labov 1972b; Lambert 1967; Milroy 1980; Shuy et Fasold 1973). Il reste qu'on peut raisonnablement présumer que le choix concret de termes techniques spécifiques, même en contexte artificiel, reflète davantage le comportement linguistique réel, du moins pour ces termes, que les perceptions générales que se font les locuteurs de leur comportement linguistique et terminologique global en situation de travail. On reviendra d'ailleurs sur ce point.

Pour ce qui est des 10 termes testés, ils ont été choisis par l'entreprise qui voulait voir jusqu'à quel point on pouvait les franciser dans le cadre de leur campagne de francisation. Il s'agit de termes d'emploi généralisé, bien implantés dans le milieu, mais dont certains posaient problème (en 1983 et encore en 1990-93) par rapport aux efforts de francisation. Ils se situent donc à l'extrémité du continuum terminologique où on trouve les termes réfractaires à la francisation, et dans ce sens, ils servent de barème.

L'enquête de type qualitatif de 1993

D'ailleurs, les lacunes inhérentes à l'approche méthodologique d'enquêtes par questionnaires sont minimisées par l'étude de type qualitatif, effectuée en 1993. Cette nouvelle étude a permis de collecter un grand nombre de termes techniques pour chacun des répondants¹². Les termes techniques sont classés, entre autres, selon différents niveaux de technicité, allant des termes utilisés pour l'administration générale aux termes propres au transport routier¹³. Bien entendu, nous testons de nouveau les 10 termes techniques testés en 1983 et en 1990 de façon à pouvoir comparer les résultats.

Les autres renseignements recueillis sont comparables à ceux obtenus par les questionnaires d'opinions (de 1983 et 1990), mais contiennent en plus un grand nombre de renseignements supplémentaires qui permettront une analyse poussée. De plus, ces renseignements sont complétés par les commentaires et explications métalinguistiques et sociolinguistiques obtenus au cours d'entrevues ou par l'observation sur place. L'ensemble des données de 1993 seront, dans la mesure du possible, codifiées pour fin d'analyses statistiques dans le but de comparer systématiquement les variables des trois corpus (1983, 1990 et 1993), et de vérifier, en les confrontant à la situation naturelle dans l'entreprise, certaines hypothèses retenues à la suite de l'analyse des données de 1983 et de 1990.

LE RÔLE DE QUELQUES FACTEURS SOCIODÉMOGRAPHIQUES ET OCCUPATIONNELS EN REGARD DU CHOIX DE LANGUE POUR LES TERMES TESTÉS

Examinons maintenant quelques facteurs sociodémographiques et occupationnels qui ont joué un rôle important en 1983, en regard du choix de langue pour les 10 termes

techniques testés. En confrontant la situation terminologique et sociolinguistique de 1983 à celle de 1990, on tentera de dégager l'importance de ces mêmes facteurs dans le processus du changement terminologique et sociolinguistique. S'il s'avérait que certains d'entre eux semblent jouer un rôle systématique en 1990 comme en 1983, on pourrait vraisemblablement en déduire qu'ils constituent des éléments dont on devrait tenir compte dans une éventuelle politique d'implantation terminologique. Rappelons que les analyses statistiques des données de 1990 en sont encore au stade préliminaire et que les résultats présentés ici constituent une première analyse.

Après avoir présenté une vue d'ensemble de la situation terminologique déclarée, dans l'entreprise, en ce qui a trait au choix du français ou de l'anglais pour les 10 termes techniques testés, en situations communicationnelles, à l'oral, on examinera ces mêmes données en fonction de certaines catégories de travailleurs pour voir si chacun de ces groupes se comporte de la même façon. Plus précisément, on essaiera de voir si le niveau de scolarité, le sexe et le poste occupé ont une incidence sur le comportement terminologique déclaré. Par la suite, on tentera de voir si certaines opinions révélatrices d'attitudes, par rapport au processus de francisation, permettent de comprendre la situation terminologique et sociolinguistique de l'entreprise.

La situation de 1983

Mais, auparavant, examinons la situation de départ dans l'entreprise, en 1983. Quelle est la situation terminologique, telle que perçue par les travailleurs? Et surtout, est-il possible d'identifier des facteurs extralinguistiques qui pèsent sur le choix déclaré des langues, en l'occurrence du français, pour les termes testés?

Sur ces questions, l'analyse des données de 1983 tend à démontrer que la plupart des variables sociodémographiques, occupationnelles et communicationnelles testées, comme l'âge, le sexe, le niveau de scolarité, le poste et le canal de communication (utilisation de l'oral ou de l'écrit au travail) jouent un rôle en regard du choix déclaré de langue pour les termes techniques testés, quand on les prend en compte individuellement (test du khi carré). Cependant, le rôle qu'elles jouent n'est pas d'égale importance, quand on regarde l'ensemble de ces variables en fonction du choix de langue déclaré. En fait, il s'est avéré que, mis à part le niveau de scolarité, le poste (et dans une certaine mesure le canal de communication), qui conservent toujours une valeur explicative importante quelles que soient les analyses effectuées, les autres variables sociodémographiques ont un rôle moins important qu'on l'aurait cru, quand on examine simultanément, dans le cadre d'analyses de régressions, les différentes catégories de variables testées: c'est-à-dire, les variables sociodémographiques, occupationnelles/communicationnelles et certaines perceptions et opinions révélatrices d'attitudes (Daoust 1988 et 1989b)¹⁴. En fait, ce sont justement certaines perceptions et opinions révélatrices d'attitudes, de même que certains types particuliers de comportements révélateurs d'attitudes, couplés à certaines variables comme le poste et le niveau de scolarité, qui rendent mieux compte du comportement terminologique déclaré.

Par ailleurs, les analyses statistiques effectuées ont démontré qu'il existe à la fois un lien et un écart systématiques entre, d'une part, certaines perceptions générales de la situation terminologique et certaines opinions révélatrices d'attitudes par rapport au français et à la francisation et, d'autre part, le choix explicite des termes testés. Cela revient à dire que tous les répondants, quelles que soient les catégories de classement utilisées, déclarent des perceptions, opinions ou comportements révélateurs d'attitudes plus favorables au français que ne le laisserait croire leur choix du français pour les termes techniques testés. Cette double relation systématique varie en fonction de variables sociodémographiques et organisationnelles/occupationnelles comme le sexe, le poste, l'âge et

la scolarité. Concrètement, ceci revient à dire que, par exemple, les femmes, les travailleurs les plus instruits, et les titulaires de postes de gestionnaires et de cols blancs ont des perceptions et des opinions moins «exagérées» de leur utilisation déclarée du français pour les termes techniques testés que les hommes, les travailleurs moins instruits et les cols bleus. Mais on reviendra sur cette question.

Le choix de langue pour les termes techniques testés, à l'oral

Examinons maintenant la situation terminologique telle que perçue par les répondants. Le tableau suivant (1) présente, sous forme de pourcentages contrastés, le choix déclaré des langues pour les 10 termes testés, pour l'ensemble des travailleurs de 1983 et pour le groupe de travailleurs de 1990 qui étaient déjà à l'emploi de l'entreprise en 1983 (le groupe «A»). La colonne de droite présente les mêmes données sous forme de scores, calculés à partir des pourcentages, et pondérés en faveur du français, de façon à former une échelle continue de 0 à 100. Ces scores, que je désignerai sous le nom d'«indices de francisation», permettent d'avoir une vue d'ensemble de la situation en fonction du français.

ANNEE LES PAIRES DE TERMES	83 / 90(A)	83 / 90(A)	83 / 90(A)	83 / 90(A)	83 / 90(A)
	FRANÇAIS %	LES DEUX %	ANGLAIS %	N (Réponses)	INDICES
Truck Load / Chargement complet	33,4 / 18,8	29,0 / 27,5	37,6 / 53,8	359 / 80	47,9 / 32,6
Fuel / Carburant	28,5 / 10,1	31,0 / 13,5	40,5 / 76,4	407 / 89	44,0 / 16,9
Trailer / Remorque	20,4 / 21,1	34,0 / 34,4	45,6 / 44,4	406 / 90	37,4 / 38,3
Bill of lading / Connaissance	17,7 / 18,2	35,6 / 37,7	46,7 / 44,2	390 / 77	35,5 / 37,1
Cash collect / Port dû	15,8 / 11,8	27,0 / 27,9	57,2 / 60,3	355 / 68	29,3 / 25,8
Dispatch / Répartition	13,3 / 12,1	26,3 / 25,3	60,5 / 62,6	400 / 91	26,3 / 24,8
Lift Truck / Chariot élévateur	11,9 / 7,0	20,4 / 16,3	67,7 / 76,7	353 / 86	22,1 / 15,2
O.S. & D.* / S.M.A.*	8,1 / 7,8	18,7 / 26,6	73,2 / 65,6	284 / 64	17,5 / 21,1
Pro-Bill / Facture provisoire de transport	6,6 / 2,7	12,6 / 16,0	80,8 / 81,3	381 / 75	12,9 / 10,7
C.O.D.* / C.R.*	4,8 / 0,0	10,8 / 13,9	84,4 / 86,1	372 / 72	10,2 / 7,0
MOYENNE	16,3 / 11,2	24,8 / 23,9	58,8 / 64,9		28,7 / 23,2
TOTAL				3707 / 792	

Tableau 1. L'entreprise de transport (1983 et 1990A): la comparaison du choix de la langue pour les 10 termes techniques. Fréquences générales d'utilisation dans les communications orales. Comparaison entre tous les répondants de 1983 et ceux de 1990 qui travaillaient déjà pour la compagnie en 1983 (le groupe A).

(N.B. Le choix de langue provient d'un choix basé sur une échelle de trois points: le terme français, le terme anglais et «les deux»)

(*O.S. & D. = Over, short and damaged, *S.M.A. = Surplus, manquant et avarié, *C.O.D. = Cash on delivery, *C.R. = Crédit sur réception.)

Indices de francisation: $1/2 (2 \times \% \text{ Terme français} + \% \text{ Les deux})$

L'indice moyen a été obtenu en appliquant la formule précédente sur les pourcentages moyens.

Seuls sont inclus dans le calcul ceux qui se sont prononcés sur cette question.

Comme on peut le constater par les moyennes générales autant que par l'indice moyen de francisation, l'ensemble des répondants déclare faire un usage assez important de l'anglais, tant en 1983 qu'en 1990. À première vue, on remarque même une augmentation de l'utilisation déclarée de l'anglais en 1990. Ceci ressort de la moyenne générale pour le choix de l'anglais, qui est de 58,8 % en 1983, contre 64,9 % pour le groupe des anciens travailleurs (groupe A) en 1990. De même, la moyenne des termes techniques

que les répondants déclarent utiliser en français uniquement est passée de 16,3 % pour les employés de 1983 à 11,2 % pour ceux du groupe A en 1990. Cette baisse déclarée de l'utilisation du français semble favoriser soit une plus grande utilisation de l'anglais, soit l'alternance entre le français et l'anglais, la moyenne générale pour cette dernière catégorie étant cependant restée relativement stable (24,8 % en 1983 contre 23,9 % pour le groupe A de 1990). Si l'on compare maintenant les indices de francisation, on remarque que l'indice moyen a chuté de 5,5 points, pour atteindre 23,2 en 1990 contre 28,7 en 1983.

Cependant, un examen plus attentif révèle qu'il y a une grande variation au niveau des termes eux-mêmes, en 1983 comme en 1990, ce qui rend compte, en partie, de la diminution du choix déclaré du français pour ces termes. Il est clair qu'une bonne partie des termes de langue française que l'entreprise a voulu promouvoir en 1983 n'a pas été acceptée par les employés. Ce sont ces termes qui rendent compte de la progression de l'anglais. C'est le cas, entre autres, de «C.R.» versus «C.O.D.», «chargement complet/charge entière» versus «truck load» et «carburant» versus «fuel». Malgré tout, sauf pour «remorque» et «connaissance», le choix du français comme seul choix a diminué pour tous les termes testés. C'est ce qu'on constate par les moyennes d'utilisation exclusive du français. Dans certains cas, cependant, cette diminution se traduit plutôt par une augmentation de l'alternance entre le français et l'anglais, qu'on pourrait peut-être interpréter, sous toute réserve, comme un phénomène de bilinguisation.

Il serait tentant, à ce stade, de conclure à un échec relatif de la campagne de francisation terminologique de 1983. Pourtant, un examen plus approfondi des données de 1990, de même que les renseignements provenant de l'étude effectuée sur le terrain, en 1993, incitent à la prudence. Ainsi, il ressort clairement de ces dernières données, que, tel que mentionné, les 10 termes testés en 1983 et en 1990 sont effectivement des termes fréquemment utilisés ou du moins connus par la presque totalité des employés de l'entreprise, et que, surtout, ce sont bel et bien des termes-problèmes pour la francisation, et ce, encore en 1993. Ce sont, aux dires d'une majorité de travailleurs interrogés en 1993, des termes anglicisés de longue date et réfractaires à la francisation, et qui, selon certains, ne seront jamais francisés. Une chose semble claire, ils se situent effectivement au point le plus anglicisé du continuum terminologique. Ils ne sont pas représentatifs de l'ensemble des termes utilisés, mais bien plutôt du noyau dur de termes réfractaires à la francisation. Par contre, ils sont importants de par leur fréquence d'utilisation. Avant de conclure à un recul du français, il faudrait prendre en compte l'ensemble des termes recueillis en 1993 de façon relativement spontanée, parmi lesquels on dénombre de nombreux termes en français, tout en pondérant ces données selon la fréquence d'utilisation¹⁵.

Par ailleurs, il semble aussi qu'il faille se méfier de certaines interprétations. Par exemple, la paire de termes testés: «fuel/carburant» n'est pas en réalité complètement synonymique. Ainsi, «fuel» semble être un terme spécialisé qui désigne le carburant pour diesels. Dans cette acception, il n'est pas un anglicisme pur et simple en variation avec le mot «carburant», qui, lui, semble être à la fois un générique et un synonyme du mot «essence». Par ailleurs, il faut aussi tenir compte du fait que certains de ces termes identifiés comme des termes anglais ne sont pas nécessairement perçus comme tels. Le cas de «C.O.D.» constitue un exemple frappant de cette situation. En effet, ce terme semble à ce point intégré au français que certains travailleurs rencontrés en 1993 ne connaissent pas le terme de départ «*cash on delivery*» et ne semblent pas le considérer comme un terme anglais. Et même, parmi ceux qui savent que le terme est anglais à l'origine, ils semblent nombreux à l'accepter comme un terme du français québécois, même si, parfois ils déplorent le fait que ce soit un anglicisme. Il faut donc être très prudent lorsqu'il s'agit d'interpréter ce type de données. Mais laissons là cette question de l'évaluation de la situation terminologique, qui ne constitue pas, à proprement parler, notre propos principal, et essayons

de voir si le schéma de comportement terminologique présenté ci-dessus est le même pour toutes les catégories de travailleurs. En fait, telle que mentionnée, l'analyse des données de 1983 a révélé que le comportement terminologique déclaré variait en fonction, entre autres, du niveau de scolarité, du sexe et du poste occupé¹⁶. Mais, est-ce que ces mêmes variables jouent toujours le même rôle en 1990?

La relation entre le comportement terminologique déclaré, à l'oral, et le niveau de scolarité, le sexe et le poste

La figure suivante présente les données sur le choix déclaré de langue pour les termes techniques testés, dans les communications orales, en fonction du niveau de scolarité des répondants. Les résultats sont présentés sous forme d'indices¹⁷.

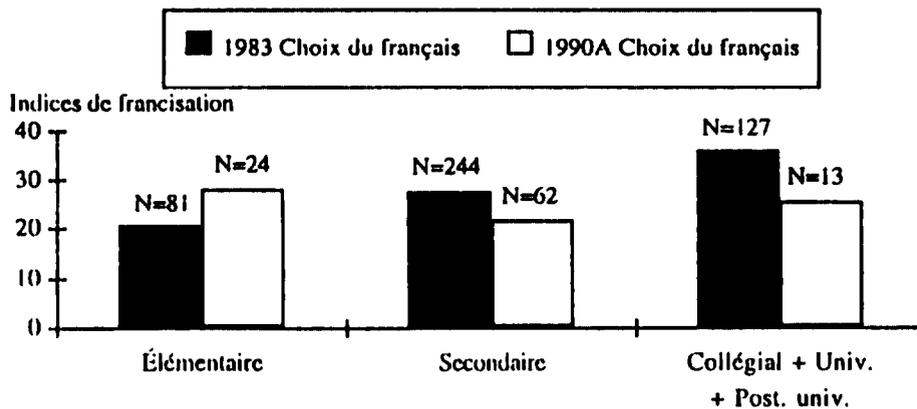


Figure 1. L'entreprise de transport (1983 et 1990 A): le choix déclaré de langue pour les 10 termes techniques testés, dans le contexte des communications orales, en fonction du niveau de scolarité.

Les résultats sont présentés sous forme d'indices de francisation. Les données pour les 10 termes ont été agglomérées.

Indices Les données pour les 10 termes ont d'abord été agglomérées, puis les résultats en pourcentages ont été pondérés en faveur du français, et sont présentés sous forme d'échelle continue allant de 0 à 100

Indice de francisation $1/2 (2 \times \% \text{ terme français} + \% \text{ les deux})$

Test du khi carré (pour 1983): $P < 0,05$ pour 7 termes: «Connaissance» = 0,000; «Répartition» = 0,000; «Remorque» = 0,000; «Carburant» = 0,000; «Chargement complet» = 0,047; «Port dû» = 0,055; «Chariot élévateur» = 0,000. $P = 0,000$ pour l'ensemble des termes.

Test du khi carré (pour 1990 A): $P < 0,05$ pour 1 terme: «Port dû» = 0,005. $P = 0,175$ pour l'ensemble des termes.

(N = le total des répondants dans ces catégories, qui ont participé à l'enquête)

Seuls sont inclus dans le calcul ceux qui se sont prononcés sur cette question.

Il ressort clairement que, en 1983, plus les travailleurs sont instruits, plus ils déclarent un comportement terminologique favorable au français. Cette relation entre le niveau de scolarité et le choix des langues pour les termes testés s'est avérée statistiquement significative, comme l'indiquent les résultats du test du khi carré inscrits au bas de la figure 1 pour le corpus de 1983 ($P < 0,05$). Si l'on regarde maintenant la situation de 1990, on se rend compte que, contrairement à ce qui se passait en 1983, les travailleurs se répartissent en deux groupes: les travailleurs les moins instruits (sur la gauche de la figure) et

les autres. Cette fois-ci, ce sont les travailleurs les moins instruits qui déclarent le plus important taux d'utilisation du français pour les termes testés. Voilà qui est assez surprenant. Par contre, pour ce qui est des autres catégories de travailleurs de 1990, on peut dire que, mis à part le fait que le choix du français est moins important qu'en 1983, le schéma indiquant le choix du français suit sensiblement la même courbe qu'en 1983. Les travailleurs les plus instruits, c'est-à-dire ceux qui ont fait des études de niveau collégial ou universitaire, déclarent un comportement terminologique plus favorable au français que leurs collègues qui n'ont pas dépassé le niveau secondaire. À ce stade-ci des analyses, il est difficile de fournir une explication qui rendrait compte du fait que les travailleurs les moins instruits ont l'indice de francisation le plus élevé. Les analyses statistiques effectuées sur ces données de 1990 A (test de khi carré) ne permettent pas de conclure que le niveau de scolarité a un impact sur le choix de langue pour les termes testés. Mais, comme le niveau de scolarité semble jouer un rôle important à d'autres niveaux, on retient que la situation terminologique semble avoir évolué entre 1983 et 1990 et que, tout compte fait, les travailleurs les moins instruits sont ceux qui semblent avoir fait le plus de « progrès » par rapport à la francisation, en ce qui concerne les termes testés, alors que les autres accusent un léger recul sur ce point. Cependant, il faudra effectuer d'autres tests statistiques avant de se prononcer sur l'importance de ce facteur pour 1990 A¹⁸.

Cependant, quelle que soit la valeur statistique de la relation entre le niveau de scolarité et le comportement terminologique déclaré, les résultats montrés à la figure 1 indiquent clairement que toutes les catégories de travailleurs n'adoptent pas un comportement terminologique identique. Si l'on veut vraiment comprendre la dynamique sociolinguistique de cette entreprise, on ne peut donc pas se fier uniquement aux données globales présentées dans le tableau 1, où toutes les catégories de travailleurs sont confondues. Il faut plutôt essayer de comprendre le comportement de différentes catégories de travailleurs.

Poursuivons donc dans ce sens et regardons maintenant si le sexe joue un rôle dans le choix déclaré du français pour les termes techniques testés, en contexte communicationnel oral.

Comme on peut le voir dans la figure 2, les femmes, tant en 1983 qu'en 1990 (groupe A), ont un indice de francisation beaucoup plus élevé que les hommes. Le comportement terminologique déclaré semble donc être en corrélation très forte avec le sexe, ce que corroborent les tests statistiques effectués (voir au bas de la figure, les résultats du test de khi carré). Il ressort clairement que les femmes choisissent davantage le français pour les termes techniques testés que les hommes, ce qui permet de conclure que les femmes favorisent davantage la forme normative. Ces résultats, obtenus en milieu de travail, corroborent ceux d'autres recherches de type sociolinguistique effectuées dans des contextes non reliés au travail. Ainsi, des chercheurs comme Milroy (1980) et Labov (1972b) ont trouvé que les femmes avaient tendance à utiliser davantage de formes normatives, ou perçues comme prestigieuses sur le plan social, que les hommes. Dans le contexte de l'entreprise québécoise, où la Charte de la langue française prescrit l'utilisation d'une terminologie de langue française, on est justifié de croire que les termes techniques de langue française sont perçus comme valorisés socialement, ou tout au moins, comme étant conformes à la norme. Si tel est le cas, il est possible que les travailleuses de l'entreprise étudiée soient à l'avant-garde d'un mouvement qui favorise une plus grande utilisation du français pour les termes techniques. Bien sûr, les résultats comparatifs de 1983 et de 1990 présentés dans la figure 2 ne permettent pas de conclure qu'il y ait eu un changement à une plus grande utilisation du français; cependant, ils ne permettent pas non plus de conclure à un recul important du français en 1990. Ce qui semble certain, c'est que, toute proportion gardée, la tendance vers une plus grande utilisation du français

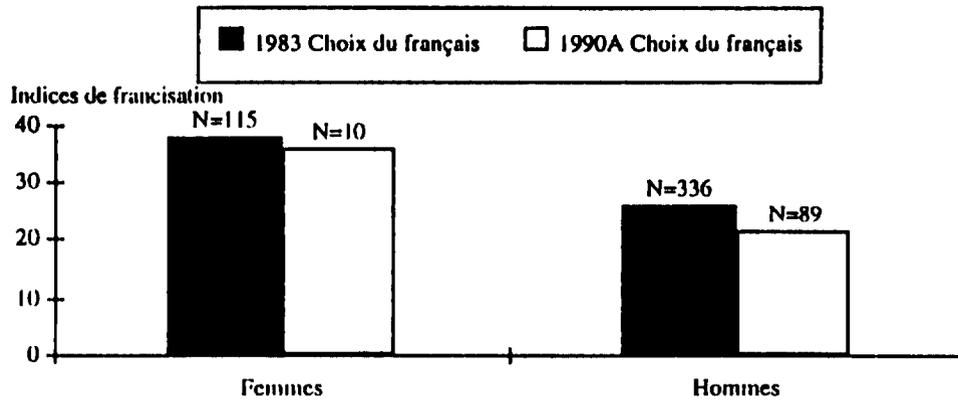


Figure 2. L'entreprise de transport (1983 et 1990 A): le choix déclaré de langue pour les 10 termes techniques testés, dans le contexte des communications orales, en fonction du sexe.

Les résultats sont présentés sous forme d'indices de francisation. Les données pour les 10 termes ont été agglomérées.

Indices - les données pour les 10 termes ont d'abord été agglomérées, puis les résultats en pour centages ont été pondérés en faveur du français, et sont présentés sous forme d'échelle continue allant de 0 à 100

Indice de francisation = $1/2 (2 \times \% \text{ terme français} + \% \text{ les deux})$

Test du khi carré (pour 1983): $P < 0,05$ pour 6 termes: «Connaissement» = 0,000; «Remorque» = 0,004; «Carburant» = 0,000; «Chargement complet» = 0,011; «Port dû» = 0,005; «Chariot élévateur» = 0,002. $P = 0,000$ pour l'ensemble des termes.

Test du khi carré (pour 1990 A): $P < 0,05$ pour 3 termes: «S.M.A.» = 0,003; «Carburant» = 0,004; «Chargement complet» = 0,010. $P = 0,000$ pour l'ensemble des termes.

(N = le total des répondants dans ces catégories, qui ont participé à l'enquête)

Seuls sont inclus dans le calcul ceux qui se sont prononcés sur cette question.

par les femmes se maintient en 1990. Les femmes sont donc, en 1990 comme en 1983, à l'avant-garde de la francisation terminologique de leur entreprise.

Cependant, encore une fois, il faut interpréter ces résultats avec prudence. Étant donné que le contexte social de l'entreprise est différent de celui de la société en général, et que les femmes en milieu de travail ne jouent pas le même rôle familial et social qu'elles jouent ailleurs, il est possible que ce comportement qui semble lié au sexe, le soit en fait, partiellement du moins, aux fonctions qu'occupent les femmes dans l'entreprise. En effet, dans l'entreprise étudiée, il y a une étroite corrélation entre le sexe et les postes occupés. Ainsi, en 1983, toutes les secrétaires (N = 28) étaient des femmes¹⁹. Quant à leurs fonctions, il est bien connu que les employées de secrétariat sont souvent responsables de la qualité du français dans leur entreprise, et même, partiellement du moins, de la francisation de l'entreprise, surtout pour ce qui est de l'écrit. Dans ce sens, la direction de l'entreprise exerce une pression sur ces employées, qui les rend peut-être davantage conscientes de l'importance d'utiliser le français. Les secrétaires interviewées en 1993 ont confirmé ceci. Il est donc plausible de croire que c'est cette pression liée à leur fonction, autant ou peut-être plus que le sexe, qui explique le fait que les travailleuses semblent favoriser le français plus que leurs collègues masculins. Mais on reviendra sur ce point.

Regardons maintenant les données sur le choix déclaré des langues pour les 10 termes techniques en fonction de l'occupation. Tous les travailleurs ont été regroupés en six catégories occupationnelles²⁰.

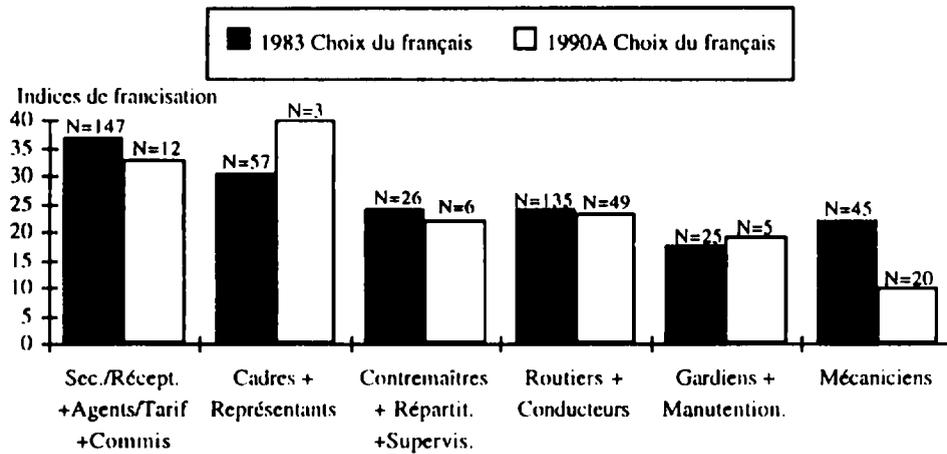


Figure 3. L'entreprise de transport (1983 et 1990 A): le choix déclaré de langue pour les 10 termes techniques testés, dans le contexte des communications orales, en fonction des postes regroupés en 6 catégories.

Les résultats sont présentés sous forme d'indices de francisation. Les données pour les 10 termes ont été agglomérées.

Indices les données pour les 10 termes ont d'abord été agglomérées, puis les résultats en pourcentages ont été pondérés en faveur du français, et sont présentés sous forme d'échelle continue allant de 0 à 100.

Indice de francisation $\frac{1}{2} (2 \times \frac{1}{2} \text{ terme français} + \frac{1}{2} \text{ les deux})$

Test du khi carré (pour 1983): $P < 0,05$ pour 7 termes: «Connaissement» = 0,000; «Répartition» = 0,000; «Remorque» = 0,000; «Carburant» = 0,000; «Chargement complet» = 0,002; «Port dû» = 0,012; «Chariot élévateur» = 0,005. $P = 0,000$ pour l'ensemble des termes.

Test du khi carré (pour 1990 A): $P < 0,05$ pour 5 termes: «Répartition» = 0,052; «Remorque» = 0,000; «S.M.A.» = 0,025; «Carburant» = 0,042; «Chargement complet» = 0,042. $P = 0,000$ pour l'ensemble des termes. (N = le total des répondants dans ces catégories, qui ont participé à l'enquête)

Seuls sont inclus dans le calcul ceux qui se sont prononcés sur cette question.

Il ressort clairement de la figure 3 que, en 1990 comme en 1983, les travailleurs forment deux groupes distincts. Le premier groupe, à gauche de la figure, formé des cadres et gestionnaires, de même que des employés de secrétariat et de bureau, déclare un emploi relativement important du français pour les termes testés. Le deuxième groupe, à droite de la figure, est caractérisé, pour sa part, par un emploi déclaré du français beaucoup moins important. Ce groupe comprend les travailleurs exerçant des fonctions de cols bleus ou de supervision de second niveau. Si l'on compare maintenant la situation de 1983 avec celle de 1990 (pour le groupe A), il est intéressant de noter que, même si l'on remarque une tendance à une légère diminution de l'utilisation déclarée du français pour les 10 termes techniques, cette tendance est loin d'être importante, sauf pour le groupe des mécaniciens, dont l'indice de francisation a chuté de plus de 10 points, pour passer de 22,0 en 1983 à 10,2 en 1990. Cela est contrebalancé par le fait que les cadres, gestionnaires et représentants déclarent, de leur côté, une utilisation accrue du français en ce qui a trait aux termes testés. En effet, leur indice de francisation a augmenté de 10 points pour passer de 30,4 en 1983 à 40,0 en 1990.

Quant aux secrétaires et autres employés de bureau, la figure 3 révèle qu'ils avaient l'indice le plus élevé en 1983: 36,8. En 1990, ils se situent au deuxième rang, avec un indice de 32,9. Encore une fois la question se pose, à savoir si ces résultats sont attri-

buables au poste occupé ou au sexe. On a vu plus haut que les femmes déclaraient un usage plus important du français pour les termes testés que les hommes, et que, par ailleurs, les secrétaires étaient toutes des femmes (N = 28). Mais il y a d'autres postes qui sont étroitement corrélés au sexe. Par exemple, les postes de cadres, de gestionnaires, de chauffeurs de camion, de mécaniciens, etc., sont l'apanage quasi exclusif des hommes. Par contre, sauf pour le poste de secrétaire, les deux sexes sont représentés dans les postes d'employés de bureau, même si les femmes sont plus nombreuses à occuper ces postes que les hommes. Ainsi, en 1983, 65 % des commis (N total = 89) et 54 % des agents d'administration (N total = 26) étaient des femmes, le reste, des hommes. En 1990, le nombre total de répondants est trop petit pour risquer une analyse de ce genre. Ainsi, on ne compte que 9 commis et agents d'administration et, sur ce nombre, un seul employé est une femme. Quoi qu'il en soit, en 1983 comme en 1990, il est clair que les travailleurs occupant des postes de bureau sont ceux qui déclarent un des taux les plus élevés de français. Et, étant donné qu'un nombre relativement important d'hommes détiennent ces postes, il devient assez délicat d'attribuer ce comportement au seul facteur sexe. Il apparaît donc justifié d'y voir une combinaison des deux facteurs.

Mais, quelle que soit la corrélation entre les variables sexe et poste, il semble clair que le statut du français, tout au moins en ce qui concerne le comportement déclaré des divers groupes de travailleurs par rapport aux 10 termes, est relativement semblable dans les deux corpus de 1983 et de 1990. En 1983, les analyses statistiques ont démontré que le choix déclaré de langue pour les termes testés était fortement corrélé au poste, et que de ce fait, le poste occupé constituait un indice fiable du choix du français — ou de l'anglais — pour les termes testés. Il en est de même pour le corpus de 1990 (groupe A), ainsi qu'en témoignent les résultats des tests du khi carré inscrits au bas de la figure 3.

Par ailleurs, les résultats présentés à la figure 3 semblent indiquer que la situation terminologique, telle que perçue par les différents groupes de travailleurs est encore, toute proportion gardée, pro-française en 1990, surtout si l'on prend en compte les changements organisationnels importants qui ont eu lieu entre 1983 et 1990, et le fait que la campagne de francisation entreprise en 1983 ne se soit pas poursuivie au-delà de 1984. De plus, si, comme semblent le croire bon nombre de travailleurs interrogés en 1993, les 10 termes testés sont des termes réfractaires à la francisation, on peut croire que le français a au moins gardé le statut qu'il avait en 1983. Peut-être même la situation s'est-elle améliorée. En fait, les analyses préliminaires du nouveau corpus de 1993, qui comprend un nombre très important de termes techniques autres que les 10 termes testés en 1983 et 1990, permettent d'envisager cette hypothèse. Évidemment, on ne pourra se prononcer sur ce point qu'après avoir analysé à fond ces nouvelles données de 1993.

En attendant, que peut-on conclure des résultats comparatifs de 1983 et de 1990? Eh bien, si l'on regarde au-delà des données générales présentées dans le tableau 1 qui résume la situation de l'entreprise, toutes catégories de travailleurs confondues, il semble clair qu'on ne peut comprendre la situation terminologique et sociolinguistique que si l'on examine le comportement des différents groupes de travailleurs. Les données des figures 1, 2 et 3 montrent qu'il existe des groupes de travailleurs qu'on pourrait qualifier de pro-français. Qui sont-ils? Ce sont ceux qui occupent des postes de gestionnaires et d'employés de bureau. Une partie de ces mêmes travailleurs se trouvent être des femmes, de sorte qu'on peut dire que le poste et le sexe semblent être deux facteurs qui jouent sur le choix déclaré des langues pour les termes techniques testés. Le rôle de ces deux facteurs est constant en 1983 et en 1990. Quant au niveau de scolarité, son rôle reste à déterminer par rapport à la situation de 1990; il s'est révélé cependant très important en 1983. Il y a bien sûr d'autres facteurs, comme l'âge et le canal de communication, qui semblent liés au comportement terminologique déclaré, ainsi qu'on l'a dit plus haut.

L'INTERRELATION ENTRE LE CHOIX DE LANGUE DÉCLARÉ POUR LES TERMES DANS LE CONTEXTE DES COMMUNICATIONS ORALES ET QUELQUES OPINIONS RÉVÉLATRICES D'ATTITUDES PAR RAPPORT À LA FRANCISATION EN FONCTION DU POSTE ET DU SEXE

Par ailleurs, comme on l'a déjà mentionné, les analyses effectuées sur les données de 1983 ont révélé que le comportement terminologique déclaré des différents groupes de travailleurs était aussi en corrélation statistiquement significative avec certaines opinions ou comportements déclarés, révélateurs d'attitudes. Par exemple, en 1983, les travailleurs les plus instruits non seulement déclarent un taux plus élevé d'utilisation déclarée de termes français pour les termes testés que leurs collègues moins instruits, mais semblent aussi entretenir des opinions plus favorables pour le français et le processus de francisation. L'inverse est vrai, de sorte qu'on peut dire que, tout comme le choix déclaré des langues pour les termes testés est en corrélation avec le niveau de scolarité, il en est de même pour certaines catégories d'opinions ou de comportements révélateurs d'attitudes. En 1990, il semble que l'on puisse aussi établir un lien statistiquement significatif entre la scolarité et certaines opinions révélatrices d'attitudes. Cependant, en 1990, contrairement à ce qu'on constatait pour 1983, ce sont les travailleurs les moins instruits qui ont souvent les opinions les plus favorables au français. Il faudra procéder à d'autres analyses avant de se prononcer sur cette question.

Pour le moment, regardons plutôt le détail de ce type de relation en fonction du poste occupé et du sexe pour 1983 et 1990, afin de comprendre davantage la situation terminologique et sociolinguistique de l'entreprise, de même que le rôle véritable du sexe dans ce contexte.

Le degré d'implication personnelle dans le processus de francisation de l'entreprise

La figure 4 présente un double ensemble de données pour 1983 et 1990 (groupe A). Les résultats sur le choix du français pour les 10 termes techniques testés en fonction du poste occupé sont repris et présentés en contraste avec les données concernant la perception que les travailleurs ont de se sentir, ou non, impliqués dans le processus de francisation de leur entreprise.

Il ressort que, tout comme le comportement terminologique déclaré, la perception concernant l'implication personnelle dans le processus de francisation de l'entreprise est en corrélation avec le poste. Et, encore une fois, on peut distinguer, en 1983, deux grandes catégories de travailleurs. Les cadres, gestionnaires et autres employés de bureau (à gauche de la figure) déclarent généralement une plus grande implication personnelle dans le processus de francisation de leur entreprise que les travailleurs cols bleus (à droite de la figure). Les cadres, gestionnaires et représentants ont l'indice d'implication le plus élevé: 71,3; les secrétaires et autres employés de bureau ont, pour leur part, le troisième indice le plus élevé: 62,3. Les détenteurs de postes de supervision ont, eux aussi, en 1983, un indice d'implication personnelle élevé (63,4), qui contraste avec leur indice de francisation terminologique, plutôt bas, et qui s'apparente à ceux des travailleurs cols bleus, comme on l'a vu plus haut. Ils constituent donc un groupe tampon qui participe aux tendances des deux groupes. Les mécaniciens, pour leur part, se situent à l'opposé du continuum, avec l'indice le plus bas: 43,8.

Toute proportion gardée, et malgré une baisse généralisée des indices, cette tendance se maintient en 1990²¹. Les cadres, gestionnaires et représentants obtiennent encore l'indice le plus élevé: 66,7, alors que les mécaniciens ont le deuxième indice le plus bas: 46,1. Cette fois-ci, les répondants exerçant des fonctions de supervision font nettement partie du deuxième groupe de travailleurs composé principalement de cols bleus. Mais, et voilà qui est surprenant, les secrétaires et les autres employés de bureau, dont l'indice de francisation est élevé tant en 1983 qu'en 1990, ont l'indice d'implication le plus bas: 43,7.

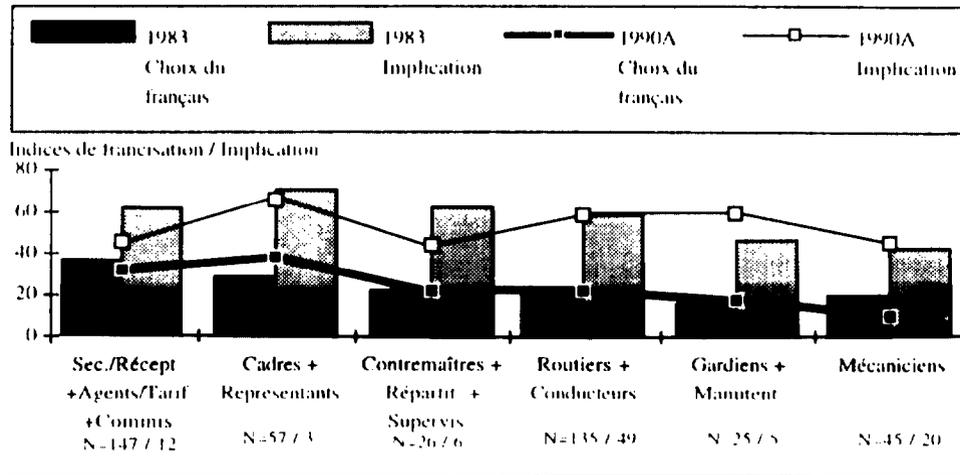


Figure 4. L'entreprise de transports (1983 et 1990 A): la comparaison, en fonction de 6 catégories occupationnelles, entre le choix déclaré de langue pour les 10 termes techniques testés, dans le contexte des communications orales, et le degré d'implication personnelle des travailleurs dans le processus de francisation de leur entreprise.

Les résultats sont présentés sous forme d'indices de francisation et d'implication personnelle.

Indices : les résultats en pourcentages ont été pondérés en faveur du français, et sont présentés sous forme d'échelle continue allant de 0 à 100. Les données pour les 10 termes ont d'abord été agglomérées avant d'être transposées en scores.

Indice de francisation : $1/2 (2 \times \% \text{ terme français} + \% \text{ les deux})$

Indice d'implication personnelle : $1/4 (4 \times \% \text{ Très impliqué} + 3 \times \% \text{ Modérément impliqué} + 2 \times \% \text{ Peu impliqué} + \% \text{ Très peu impliqué})$

Test du khi carré (pour 1983) : poste et implication personnelle: $P < 0,05$; $P = 0,000$

Test du khi carré (pour 1990 A) : poste et implication personnelle: $P > 0,05$; $P = 0,654$

Seuls sont inclus dans le calcul ceux qui se sont prononcés sur cette question.

(N = le total des répondants dans ces catégories, qui ont participé à l'enquête)

Comment interpréter cela? Et surtout, en quoi cette opinion a-t-elle un lien avec le comportement terminologique déclaré? Examinons tout d'abord ce dernier point. Si l'on regarde attentivement la figure 4, on constate que, tant en 1983 qu'en 1990, la courbe qui représente le choix du français pour les termes techniques est relativement parallèle à celle qui représente la perception des répondants par rapport à leur degré d'implication personnelle dans le processus de francisation. On en conclut que les deux variables, d'opinion et de comportement terminologique déclaré, semblent liées, elles aussi. Ce qui revient à dire que, dans un sens, la perception que les répondants ont de leur implication personnelle est un bon indice de leur degré d'utilisation du français. En d'autres mots, il semblerait que l'on puisse dire que, plus un travailleur se sent concerné par la francisation de son entreprise, plus il y a de chances qu'il choisisse plus souvent le français pour les termes techniques testés, et, vice versa. Cependant, même si ces deux types de variables (comportement terminologique déclaré et perception d'implication) sont en corrélation statistique avec le poste (pour 1983), il n'en reste pas moins qu'elles ne semblent pas entretenir des relations de même niveau. Ainsi, quel que soit le poste qu'ils occupent, les répondants déclarent se sentir davantage impliqués dans le processus de francisation que ne le laisserait croire leur comportement terminologique déclaré. On voit cela en

comparant les indices de francisation (pour les termes techniques) aux indices d'implication personnelle. Dans tous les cas, ce dernier indice est plus élevé. Il semblerait donc que les travailleurs ont une perception «exagérée» de leur utilisation déclarée du français pour les termes testés. Par contre, comme leur indice d'implication suit *grosso modo* la courbe de leur indice de francisation représentant leur choix de langue pour les termes, il semble clair que ces deux types de perceptions sont liés²². D'ailleurs, si l'on compare la situation de 1983 avec celle de 1990, on se rend compte que la courbe de l'implication personnelle suit encore celle du comportement déclaré. Ainsi, les secrétaires et autres employés de secrétariat, qui accusent une baisse au niveau du choix du français pour les termes testés en 1990, accusent aussi une baisse au niveau du degré d'implication personnelle. Il en est de même pour tous les groupes de travailleurs, que le changement se fasse vers une plus grande utilisation déclarée de termes français, ou l'inverse. J'en conclus qu'un lien existe entre ces deux types de variables.

Essayons maintenant de comprendre le comportement des secrétaires et autres employés de bureau. Comment se fait-il qu'avec l'un des indices de francisation terminologique les plus élevés en 1983 (36,8), et même encore en 1990 (32,9), leur degré d'implication personnelle ait chuté autant en 1990, pour passer de 62,3 à 43,7? Et comment relier ceci à leur comportement terminologique déclaré?

Le degré d'importance de l'utilisation d'une terminologie de langue française en milieu de travail et le degré de satisfaction de la situation terminologique

Pour comprendre cela, examinons d'autres opinions révélatrices d'attitudes qui ont été testées en 1990, et qui sont liées aux attentes des travailleurs²³. À la question demandant si, pour eux, il était important qu'une terminologie de langue française soit employée au travail, une majorité de répondants, de toutes catégories, ont répondu par l'affirmative, de sorte que le score obtenu par l'ensemble des travailleurs pour cette réponse est 70. L'examen de ces mêmes données, en fonction du poste occupé, confirme cette tendance générale, puisque les indices se situent entre 64,7 pour les mécaniciens et 76,1 pour les conducteurs et routiers. C'est ce qu'on voit à la figure 5.

Il est intéressant de noter que les employés de secrétariat et de bureau ont un indice de 75 à la question relative à l'importance de l'utilisation d'une terminologie de langue française au travail. Il s'agit là du deuxième indice le plus élevé. On en conclut que c'est une question importante pour eux.

Si l'on regarde maintenant les indices relatifs à la question portant sur le niveau de satisfaction de la situation terminologique dans leur entreprise, encore une fois, on constate que l'ensemble des répondants considère que la situation terminologique est satisfaisante. En effet, l'indice moyen pour l'ensemble des répondants, toutes catégories confondues, est de 73,8. L'examen de ces mêmes données, mais en fonction du poste occupé, confirme cette tendance pour toutes les catégories de postes sauf deux. Exception faite de ces deux postes, les indices sur cette question vont de 75 pour les gardiens et manutentionnaires à 83,3 pour les cadres, gestionnaires et représentants. La situation est très différente pour les mécaniciens, qui ont un indice beaucoup plus bas, de 63,2. Mais ce sont les employés de secrétariat et de bureau qui ont l'indice le plus bas de tous: 57,1. Il est évident que la situation terminologique de leur entreprise, en 1990, les déçoit. Pourtant, on a noté à plusieurs reprises que le groupe d'employés de secrétariat et de bureau est justement celui qui obtenait un des indices de francisation terminologique (pour les 10 termes testés) les plus élevés, autant en 1983 qu'en 1990. Cela veut dire qu'ils ont choisi plus souvent le français pour les 10 termes que la majorité de leurs collègues. De plus, on sait que ce même groupe avait un indice très élevé d'implication personnelle dans la francisation de son entreprise en 1983. Mais on l'a noté, son indice

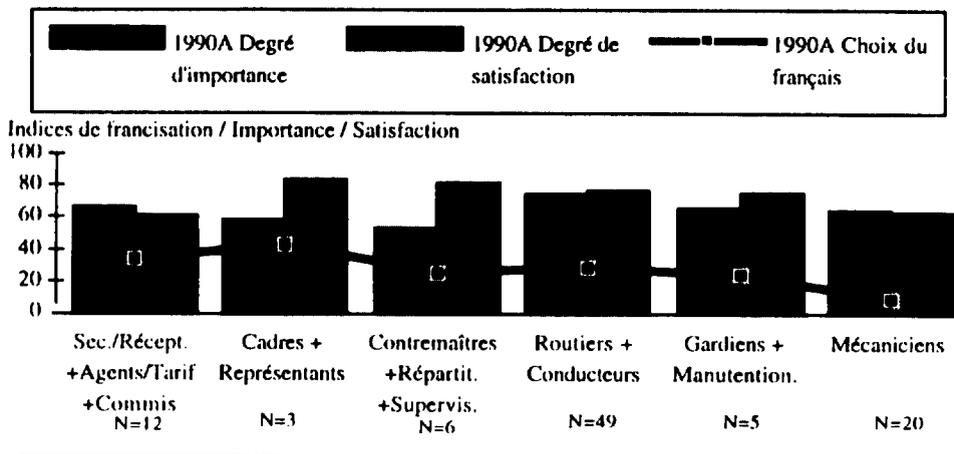


Figure 5. L'entreprise de transports (1990 A): la comparaison, en fonction de 6 catégories occupationnelles, entre le choix déclaré de langue pour les 10 termes techniques testés, dans le contexte des communications orales, et le degré d'importance d'une terminologie de langue française, de même que le niveau de satisfaction de la situation terminologique de l'entreprise.

Les résultats sont présentés sous forme d'indices de francisation, d'importance d'une terminologie française et de satisfaction de la situation terminologique.

Indices les résultats en pourcentages ont été pondérés en faveur du français, et sont présentés sous forme d'échelle continue allant de 0 à 100. Les données pour les 10 termes ont d'abord été agglomérées avant d'être transposées en scores

Indice de francisation $1/2 (2 \times \% \text{ terme français} + \% \text{ les deux})$

Indices d'importance d'une terminologie française et de satisfaction de la situation terminologique.

$1/4 (4 \times \% \text{ Très important/satisfait} + 3 \times \% \text{ Modérément important/satisfait} + 2 \times \% \text{ Peu important/satisfait} + \% \text{ Très peu important/satisfait})$

Test du khi carré (pour 1990 A): poste et degré d'importance d'une terminologie de langue française: $P = 0,806$.

Test du khi carré (pour 1990 A): poste et niveau de satisfaction de la situation terminologique de l'entreprise: $P = 0,272$.

Seuls sont inclus dans le calcul ceux qui se sont prononcés sur cette question.
(N = le total des répondants dans ces catégories, qui ont participé à l'enquête)

sur cette question avait chuté de 18,6 points en 1990, passant de 62,3 en 1983 à 43,7 en 1990. On en conclut que l'évolution terminologique qui s'est effectuée entre 1983 et 1990 ne correspond pas à ses attentes. Pourtant, c'est à peu près le contraire pour toutes les autres catégories de travailleurs. En fait, on a demandé à tous les travailleurs, en 1990, s'ils croyaient qu'on utilisait davantage de termes techniques de langue française dans leur entreprise qu'avant (sur une période de 5 ans). La majorité d'entre eux, toutes catégories confondues, ont répondu oui à cette question, les indices s'étendant entre 57,1 pour les superviseurs et 100 pour les cadres, gestionnaires et représentants, ce dernier chiffre représentant, cela va sans dire, le plus haut taux de satisfaction possible. Encore une fois, cependant, les mécaniciens ont obtenu l'indice le plus bas: 25. Mais laissons de côté la question du comportement des mécaniciens pour lequel les analyses actuelles ne permettent pas de fournir une explication, et examinons plutôt celui des secrétaires et autres employés de bureau, qui, eux aussi, ont un indice relativement bas (60), qui les démarque des autres travailleurs cols blancs.

Que penser de leur comportement? D'où vient leur insatisfaction? Se pourrait-il qu'encore une fois, l'explication soit liée à leurs fonctions? Comme on l'a déjà dit, les secrétaires, et, dans une moindre mesure, les autres employés de bureau, ont un rôle

important au niveau de la francisation de l'entreprise. On a parlé de la pression exercée sur les secrétaires par la direction de l'entreprise pour qu'elles assument la tâche de franciser les textes écrits et de donner un «visage» français à l'entreprise. On a supposé que cette fonction les a amenées à être davantage conscientes de la terminologie en langue française que les autres travailleurs. On peut même croire que, même si la campagne officielle de francisation terminologique n'est plus en cours depuis dix ans déjà, elles ont peut-être continué à jouer leur rôle d'agentes de la francisation²⁴. Dans l'étude de type qualitatif de 1993, nous avons justement posé cette question à certaines secrétaires qui nous ont répondu par l'affirmative. De plus, il semblerait que même les secrétaires embauchées après 1983 aient reçu un mandat «implicite» de francisation. Si tel est le cas, on peut comprendre pourquoi les secrétaires semblent avoir des attentes plus élevées que les autres travailleurs et pourquoi, par le fait même, elles semblent déçues des résultats.

Si l'on examine la question d'un autre point de vue, on se rend compte que, comme on l'a déjà dit, le groupe des secrétaires et autres employés de bureau comprend un grand nombre de femmes. Le corpus de 1983 comprenait un total de 115 femmes, 103 d'entre elles occupaient des postes de secrétaires ou d'employées de bureau. Il est donc possible de croire que le phénomène d'insatisfaction des employés de secrétariat et de bureau soit lié, en partie, tout au moins à des caractéristiques propres aux femmes. En 1990, le corpus ne comprend malheureusement que 12 femmes en tout. De ce nombre, 9 occupent des fonctions de secrétariat ou d'employées de bureau. Le nombre est donc trop petit pour se prononcer de façon définitive sur la question. Mais regardons tout de même les données déjà présentées relatives au degré d'implication personnelle dans le processus de francisation de l'entreprise en fonction du sexe.

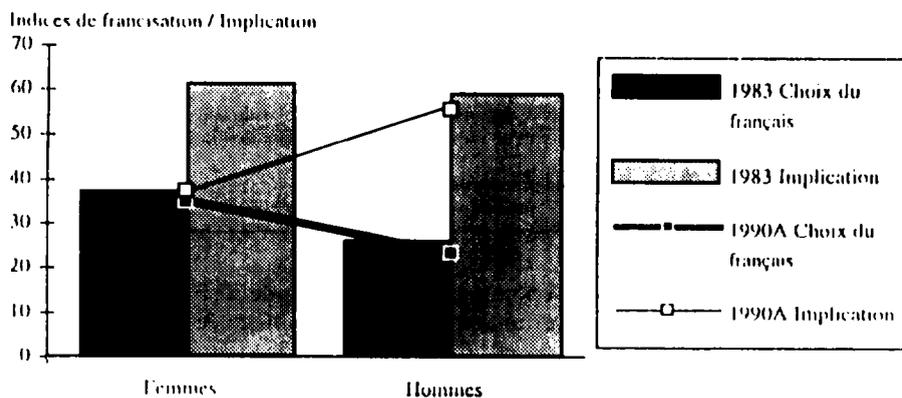


Figure 6. L'entreprise de transport (1983 et 1990 A): la comparaison, en fonction du sexe, entre le choix déclaré de langue pour les 10 termes techniques testés, dans le contexte des communications orales, et le degré d'implication personnelle des travailleurs dans le processus de francisation de leur entreprise.

Les résultats sont présentés sous forme d'indices de francisation et d'implication personnelle

Indices - les résultats en pourcentages ont été pondérés en faveur du français, et sont présentés sous forme d'échelle continue allant de 0 à 100. Les données pour les 10 termes ont d'abord été agglomérées avant d'être transposées en scores.

Indice de francisation $1/2 (2 \times \% \text{ terme français} + \% \text{ les deux})$

Indice d'implication personnelle $1/4 (4 \times \% \text{ Très impliqué} + 3 \times \% \text{ Modérément impliqué} + 2 \times \% \text{ Peu impliqué} + \% \text{ Très peu impliqué})$

Test du khi carré (pour 1983): sexe et implication personnelle: $P = > 0,05$; $P = 0,217$

Test du khi carré (pour 1990 A): sexe et implication personnelle: $P = > 0,05$; $P = 0,311$

Seuls sont inclus dans le calcul ceux qui se sont prononcés sur cette question.

(N = le total des répondants dans ces catégories, qui ont participé à l'enquête)

Les résultats présentés à la figure 6 révèlent que les variables présentées ne semblent pas entretenir le même type de relation en 1983 qu'en 1990. En 1983, on constate que, comme on l'a déjà vu, les femmes ont un indice de francisation terminologique plus élevé que les hommes. Cependant, les indices d'implication personnelle sont pratiquement les mêmes pour les hommes (59,6), que pour les femmes (61,2). On en conclut que le sexe ne semble pas exercer d'influence sur ce type d'opinion révélatrice d'attitude. Cela est corroboré par le test du khi carré qui ne permet pas d'établir de lien statistiquement significatif entre ces variables ($P = > 0,05$). D'autres opinions du même genre, qu'on ne présentera pas ici, vont d'ailleurs dans le même sens. Il semblerait donc que, même si le sexe semble être un bon indicateur du comportement terminologique déclaré, il ne permette cependant pas d'établir de liens avec certaines opinions révélatrices d'attitude. Cela justifie l'hypothèse présentée plus haut, selon laquelle le fait que les femmes déclarent un taux d'utilisation plus élevé de français pour les 10 termes testés est davantage lié aux fonctions qu'elles assument dans l'entreprise qu'au fait qu'elles soient des femmes. D'ailleurs, les analyses de régression effectuées sur le corpus de 1983 confirment cette interprétation. Ceci ne veut pas dire, évidemment, que le sexe ne joue aucun rôle, mais simplement que d'autres facteurs, dont le poste, semblent exercer une influence plus déterminante.

Si l'on regarde maintenant la figure 6 en fonction de la situation de 1990, on constate, comme on l'a déjà vu, que les femmes ont encore un indice de francisation terminologique plus élevé que les hommes. Pourtant, quand on examine les réponses à la question sur l'implication personnelle dans le processus de francisation, on constate que, contrairement à ce qu'on a déjà vu, cet indice ne suit pas une courbe similaire à celle du comportement terminologique déclaré en ce qui concerne les femmes. En fait, les femmes obtiennent un indice très bas d'implication personnelle (37,5), beaucoup plus bas, en fait, que leur indice de 1983 sur ce point (61,2). Quant aux hommes, leur indice d'implication personnelle est relativement élevé (55,7), presque autant qu'en 1983 (59,6). Ces résultats confirment le fait que les femmes sont insatisfaites de la situation. Et, comme on sait que presque toutes les femmes occupent, en 1990, des postes de secrétariat ou d'employées de bureau, on comprend davantage les résultats présentés en fonction du poste occupé. Même si, en 1990 comme en 1983, les analyses statistiques n'ont pas établi de lien entre les opinions de ce genre et le sexe, la réaction des femmes reste intéressante et mérite qu'on s'y attarde. Ainsi, quand on a demandé aux répondants de 1990 s'ils croyaient que la situation terminologique de leur entreprise avait évolué vers un plus grand usage de termes techniques de langue française au cours des 5 dernières années, les hommes ont obtenu un indice de 75,7 sur ce point, alors que les femmes en ont obtenu un de 55,6.

Cela me porte à croire qu'il y a effectivement eu un changement entre 1983 et 1990, pas seulement en ce qui concerne le comportement terminologique déclaré, mais aussi et surtout, peut-être, au niveau des opinions et comportements révélateurs d'attitudes. Même si les analyses statistiques sont loin d'être complétées, il ressort que la majorité des répondants de 1990 (groupe A) semblent satisfaits de la situation terminologique et linguistique de leur entreprise. Mais certains groupes de travailleurs ne sont pas de cet avis. Ce sont les secrétaires et autres employés de bureau, de même que les mécaniciens. Ils semblent déçus de la situation, ce qui semble les rendre moins motivés à participer à l'opération de francisation de leur entreprise. Et les données de 1990 semblent indiquer que l'explication à tout cela est liée aux attentes des travailleurs. Les analyses préliminaires qu'on vient d'amorcer suite à l'enquête sur le terrain effectuée en 1993 permettent de croire que ces interprétations sont valables. Il s'avère que, en effet, un bon nombre des travailleurs rencontrés sont d'avis que leur entreprise s'est francisée. La plupart d'entre eux semblent d'avis que leur milieu de travail est français. Beaucoup croient qu'il l'a toujours été. Quant à la situation terminologique, il semble clair qu'elle paraît

satisfaisante dans l'ensemble, exception faite de quelques-uns des 10 termes testés en 1983 et en 1990 qui, comme on l'a déjà dit, semblent être considérés comme des exceptions. Sur cette question des termes techniques, l'observation qu'on a fait sur place, tout comme les données de 1993, démontrent, en effet, qu'un grand nombre des termes utilisés dans cette entreprise sont des termes français.

CONCLUSION

En conclusion, qu'est-ce qu'on peut retenir de l'analyse contrastée de la situation de 1983 et de 1990? Il semble qu'en fait, on peut maintenant répondre à quelques-unes des questions posées au départ. Ainsi, cette étude a permis d'identifier certaines variables sociodémographiques, occupationnelles, de même que certains types d'opinions révélatrices d'attitudes qui semblent effectivement peser sur le comportement terminologique déclaré. On a aussi pu constater combien il fallait être prudent dans l'interprétation du comportement des travailleurs. Ainsi, l'analyse des données en fonction du sexe et du poste a permis de mettre à jour le fait que le comportement est souvent fonction du rôle social des locuteurs. Cela a aussi mis en évidence le fait que le changement planifié n'obéit pas toujours aux mêmes règles que le changement naturel. De même on a aussi pu dégager, en partie du moins, la dynamique qui joue entre les variables sociodémographiques et occupationnelles et certaines perceptions ou opinions. Même si l'analyse débouche parfois sur des points d'interrogation, il reste néanmoins que les tendances générales dégagées paraissent valables et justifiées. Elles constituent autant de pistes de recherches qui devraient mener, lorsque les analyses statistiques seront complétées, à une meilleure compréhension de la dynamique sociolinguistique qui sous-tend, d'une part, le choix des langues pour la terminologie, et d'autre part le changement terminologique et sociolinguistique en milieu de travail. Une chose semble certaine: on ne peut examiner ces deux questions sans tenir compte des opinions, perceptions ou comportements révélateurs d'attitudes, et des liens complexes qu'elles entretiennent avec les autres facteurs présentés ici.

Quant à savoir si le comportement terminologique déclaré peut être considéré comme le reflet du comportement terminologique réel, les données de l'étude sur le terrain (1993) semblent indiquer que, en 1993, comme en 1983 et en 1990, les 10 termes étudiés sont encore souvent utilisés en anglais. Dans ce sens, le comportement déclaré par les répondants de 1983 et 1990 reflète cette situation et semble valable pour ces termes précis. Par contre, l'étude de 1993 a permis de constater qu'un grand nombre d'autres termes sont utilisés en français, de sorte que, globalement, il est possible que l'examen de la situation terminologique réelle de l'entreprise s'avère davantage favorable au français que ce qui se dégage des données de 1983 et 1990.

Quoi qu'il en soit, une chose semble certaine: l'entreprise constitue vraiment une sous-communauté formée de différents groupes de travailleurs qui ont développé des comportements et des opinions conformes à leur groupe. Les analyses de 1983 et de 1990 le démontrent clairement. Dans ce sens, il semble plausible de croire que même si le comportement terminologique déclaré ne reflète sans doute pas exactement le comportement réel, il représente sans doute le consensus social de la communauté que forme l'entreprise.

Notes

1. Ce programme de recherche a été entrepris en 1983 alors que je travaillais comme chercheur à l'Office de la langue française. Je remercie les autorités de l'Office de la langue française de m'avoir autorisée à poursuivre mes recherches dans le cadre de mes fonctions de professeur-chercheur à l'Université du Québec à Montréal. Je remercie aussi l'Université du Québec à Montréal, pour son aide (PAFACC 1989-1991), de même que le Conseil de recherche en sciences humaines, pour la subvention (1991-1993 et 1994).

2. Organisme chargé de l'application de la «Charte de la langue française» («loi 101»).
3. Pour une discussion sur les critères linguistiques et sociaux qui permettent d'établir une distinction entre les différentes catégories d'emprunts lexicaux entre deux langues, voir, entre autres, Haugen 1950; Weinreich 1953; Poplack *et al.* 1988; Myers-Scotton 1992.
4. Nous adoptons ici le point de vue de la sociolinguistique, qui prend comme objet d'étude non pas une communauté linguistique «idéale» caractérisée par l'utilisation d'une langue «homogène» (Chomsky 1965: 3-4), mais bien une «communauté linguistique réelle» (Lyons 1970: 326). Cependant, contrairement à Lyons, qui adopte comme critère de base un critère linguistique pour définir la communauté linguistique (Lyons 1970), nous nous rallions à une approche du type de celle décrite ci-dessus, qui tient compte des normes sociales d'utilisation des langues dans son critère de base (Fishman 1971 et Labov 1966 et 1972a et 1972b: 158). Pour sa part, Fishman (1971: 43) considère qu'«une communauté linguistique existe dès l'instant où tous les membres ont au moins en commun une seule variété linguistique, ainsi que les normes de son emploi correct». Voir Gumperz (1989: 133-164) pour une discussion générale de cette approche sociolinguistique.
5. La loi oblige toutes les entreprises comptant 100 employés et plus à obtenir un «certificat de francisation» qui atteste que l'entreprise est en train de se franciser, ou que le niveau de français qu'on y utilise satisfait aux exigences de la loi.
6. Pour Labov (1972b: 285), ce serait la classe moyenne supérieure («*upper middle class*») qui serait à l'origine de nombreux changements. Parfois, très rarement, semble-t-il, le changement proviendrait de la classe supérieure (Fasold 1990: 229). Pour une discussion des questions liées aux critères sous-jacents à la définition des classes sociales, voir, entre autres, Guy (1988).
7. Pour une synthèse et une analyse de toutes ces questions, voir, entre autres, Chambers et Trudgill (1980: 67-100 et 163-181), Fasold (1990: 223-244), Newmeyer (1988) et Sankoff (1986).
8. L'étude que je décris ici fait partie d'un programme de recherche qui comprend deux séries d'études de cas. En plus de l'entreprise de transports, dont il est question ici, j'ai aussi entrepris une étude similaire en 1986, dans deux entreprises manufacturières de la chaussure.
9. Il va sans dire qu'il s'agit ici d'études de cas qui ne visent pas la représentativité statistique au niveau des entreprises québécoises. Cependant, compte tenu de la méthode échantillonnale (le questionnaire a été distribué à toute la population de l'entreprise) et de la taille des échantillons, surtout pour 1983, tout porte à croire que les données constituent des indices valables de la situation réelle.
10. 96,2 % des travailleurs de 1983 et 95,9 % de ceux de 1990 déclarent avoir le français comme langue première. Il en va relativement de même pour ce qui est de la langue d'usage déclarée.
11. Pour des analyses du corpus de 1983, voir, entre autres, Daoust (1987a, b, c, 1988 et 1989a et b). Voir aussi Daoust (1991, 1992a, b et 1994) pour une description de la situation de 1990, de même que quelques analyses comparatives préliminaires entre la situation de 1983 et celle de 1990.
12. Même si la codification des données de 1993 vient à peine de commencer, il semble que, du moins pour ce qui est des entrevues semi-dirigées, on trouve entre 300 et 500 occurrences de termes techniques pour chacun des répondants. Quant au nombre d'occurrences de termes différents prononcés par les répondants, mentionnons que dans deux entrevues prises au hasard, nous avons relevé près de 180 termes différents.
13. Jusqu'à maintenant, chacun des termes est classé selon une quarantaine de variables tenant compte, entre autres, du degré de formalité de la situation dans laquelle il est utilisé, de différents niveaux de technicité, de différentes caractéristiques linguistiques sur la prononciation, la langue d'origine, le champ synonymique et sémantique, etc.
14. Je remercie Monsieur David Sankoff du Centre de recherches mathématiques de l'Université de Montréal, d'avoir effectué une bonne partie des analyses statistiques du corpus de 1983, et de m'avoir conseillée quant à l'interprétation et à l'analyse de certaines données. Bien entendu, je demeure seule responsable des erreurs qui auraient pu se glisser relativement à la démarche générale et à l'interprétation de l'ensemble des résultats.
15. Rappelons que, comme nous l'avons déjà mentionné, aucune analyse quantitative n'a encore été faite sur les données de 1993.
16. Le canal de communication, c'est-à-dire l'utilisation de l'oral ou de l'écrit, pèse aussi sur le choix de langue pour les mêmes 10 termes techniques testés (Daoust 1989a).
17. Le test du χ^2 a été effectué sur les données avant qu'elles ne soient transposées sous forme d'indices. Il en est de même pour les autres résultats présentés ci-dessous.
18. D'autres analyses statistiques sont justement prévues. De plus, on prévoit d'harmoniser les 3 corpus de données (1983, 1990 et 1993) afin de faire des analyses statistiques comparatives.
19. Il en est de même pour le corpus de 1990, où, malheureusement le trop petit nombre de secrétaires (N = 3) ne permet pas de vérifier l'hypothèse présentée ci-dessus.
20. Malheureusement, dans notre échantillon de 1990 (groupe A), les postes de gestionnaires de tous niveaux et de cols blancs en général sont sous-représentés, à cause, non pas uniquement de la taille de notre échantillon, mais surtout parce que peu de travailleurs qui occupaient ces postes en 1983 étaient encore présents

dans l'entreprise en 1990. En fait, non seulement il y a plus de mobilité au niveau de ces employés, de sorte que bon nombre d'entre eux ont quitté, mais de plus, les changements organisationnels ont surtout touché ces catégories d'employés, particulièrement les gestionnaires de plus haut niveau, de sorte que très peu d'entre eux sont encore dans l'entreprise. C'est pourquoi il faut être prudent dans l'interprétation de certaines analyses statistiques.

21. Même si le χ^2 carré est plus grand que 0,05 pour 1990 ($P = 0,654$) pour cette variable, d'autres données portent à croire que le poste joue un rôle important.
22. Plus encore, le degré même d'écart entre les perceptions d'implication personnelle et le comportement terminologique déclaré est fonction du poste occupé. Ainsi, les cadres, gestionnaires et autres cols blancs accusent un écart moins important que les travailleurs cols bleus. On en conclut que ces travailleurs ont une perception plus «réaliste» de leur comportement déclaré. Ce schéma vaut pour d'autres variables, comme le sexe, le niveau de scolarité, etc. Il vaut aussi pour un certain nombre d'autres opinions révélatrices d'attitudes du type de celle qui est présentée ici. Pour une étude de cette question, voir Daoust (1987b et c).
23. Même si le χ^2 carré n'a pas révélé de corrélation significative entre le comportement terminologique déclaré et les deux variables présentées dans la figure 5, tout porte à croire que cela est dû à la taille de l'échantillon. D'autres tests statistiques, plus adaptés à la petite taille du corpus, seront effectués. Je présente ici, malgré tout, une analyse que les résultats descriptifs permettent de retenir comme hypothèse de travail.
24. Sur ce point, il faut signaler que, lorsque la campagne de francisation a débuté en 1983, alors que je collectais les données, l'entreprise avait entrepris un programme de sensibilisation à la francisation et avait confié à certains employés le mandat de franciser leur entourage. Ces employés avaient même un titre : «les agents 101» (du nom de la Charte de la langue française, dite loi 101). Plusieurs secrétaires faisaient partie de ce groupe.

RÉFÉRENCES

- BOURDIEU, Pierre et L. BOLTANSKI (1975): «Le fétichisme de la langue», *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 4, pp. 2-32.
- BOURHIS, Richard Y. (1983): «Language Attitudes and Self Reports of French-English Language Usage in Quebec», *Journal of Multilingual and Multicultural Development*, vol. 4, pp. 163-180.
- BOURHIS, Richard Y. (1984): «The Charter of the French Language and Cross-Cultural Communication in Montreal», Richard Y. Bourhis (réd.), *Conflict and Language Planning in Quebec*, Cleveland, Avon, pp. 174-204.
- CHAMBERS, J. K. et Peter TRUDGILL (réds.) (1980): *Dialectology*, Cambridge, London, New York, Cambridge University Press, 218 p.
- CHOMSKY, Noam (1965): *Aspects of the Theory of Syntax*, Cambridge, Massachusetts, MIT Press.
- DAOUST, Denise (1987a): *Le changement terminologique dans une entreprise de transport : l'étude de quelques facteurs sociolinguistiques déterminants*, Langues et sociétés, Québec, Les publications du Québec, Office de la langue française, 149 p.
- DAOUST, Denise (1987b): «L'implantation terminologique: comportements, perceptions et attitudes», *Bulletin de l'ACLA*, Actes du 18^e Colloque annuel, vol. 9, n° 2, pp. 17-33.
- DAOUST, Denise (1987c): «Planned Change and Lexical Variation», *Language Problems and Language Planning*, vol. 11, n° 2, pp. 148-165.
- DAOUST, Denise (1988): «Sociolinguistic Analysis of Directed Lexical Change», *Communication, Colloque international sur la variation linguistique, NWAVE-XVIII*, Université de Montréal, ms.
- DAOUST, Denise (1989a): «Le changement terminologique planifié: un exemple de planification du corpus», Paul Pupier et Jose Woehrling (réds.), *Langue et droit Actes du Premier congrès de l'Institut international de droit linguistique comparé*, 27 au 29 avril 1988, Université du Québec à Montréal, Montréal, Wilson & Laffleur ltée, pp. 615-641.
- DAOUST, Denise (1989b): «Le rôle des facteurs idéologiques et objectifs dans le conditionnement de la variation linguistique», *Communication, Département de linguistique, Université du Québec à Montréal*, ms.
- DAOUST, Denise (1991): «The Evaluation of Sociolinguistic and Terminological Change in a Commercial Enterprise», *Terminology Science & Research*, vol. 2, n° 1, pp. 44-60.
- DAOUST, Denise (1992a): «La francisation des termes techniques dans l'entreprise privée: un processus continu», *Éducation et francophonie - L'aménagement linguistique: le cas de la francisation*, vol. XX, n° 2, août, pp. 42-51.
- DAOUST, Denise (1992b): «Le rôle du poste comme facteur de changement des habitudes terminologiques dans une entreprise privée montréalaise», *Revue de l'ACLA*, Actes du 23^e Colloque annuel tenu à l'Université de Moncton à Moncton, automne, vol. 14, n° 2, pp. 71-93.
- DAOUST, Denise (1994): «L'importance de quelques opinions et attitudes sur le comportement terminologique dans un milieu de travail», *Les actes du colloque sur la problématique de l'aménagement linguistique (enjeux théoriques et pratiques)*, Colloque tenu les 5, 6 et 7 mai 1993 à l'Université du Québec à Chicou-

- tim, Gouvernement du Québec, Office de la langue française et Université du Québec à Chicoutimi, pp. 137-177.
- EDWARDS, John (1985): *Language, Society and Identity*, Oxford and Cambridge (MA), Basil Blackwell Ltd, 245 p.
- FASOLD, Ralph (1984) (édition 1990): *The Sociolinguistics of Society*, Oxford and Cambridge (MA), Basil Blackwell Ltd, 341 p.
- FASOLD, Ralph (1990): *Sociolinguistics of Language*, Oxford and Cambridge (MA), Basil Blackwell Ltd, 342 p.
- FISHMAN, Joshua A. (1971): *Sociolinguistique*, Paris et Bruxelles, Fernand Nathan et Éditions Labor, 160 p.
- GUMPERZ, John (1989): *Engager la conversation. Introduction à la sociolinguistique interactionnelle*, traduit de l'anglais, Paris, Les Éditions de minuit, collection «Le sens commun», 185 p.
- GUY, Gregory R. (1988): «Language and Social Class», Frederick J. Newmeyer (réd.), *Linguistics: The Cambridge Survey Vol. IV Language: The Socio-Cultural Context*, Cambridge, New York, Port Chester, Melbourne, Sydney, Cambridge University Press, pp. 37-63.
- HAUGEN, Einar (1950): «The Analysis of Linguistic Borrowing», *Language*, n° 26, pp. 210-231.
- LABOV, William (1966): *The Social Stratification of English in New York City*, Washington D.C., Center for Applied Linguistics.
- LABOV, William (1969): «Contraction, Deletion, and Inherent Variability of the English Copula», *Language*, n° 45, pp. 715-762.
- LABOV, William (1972a) (édition 1979): *Language in the Inner City: Studies in the Black English Vernacular*, Philadelphie, University of Pennsylvania Press, 412 p.
- LABOV, William (1972b) (édition 1981): *Sociolinguistic Patterns*, Philadelphie, University of Pennsylvania Press, 343 p.
- LABOV, William (1981): «What Can Be Learned About Change in Progress from Synchronic Description?», David Sankoff et Henrietta Cedergren (réd.), *Variation Omnibus*, Carbondale et Edmonton, Linguistic Research Inc., pp. 177-199.
- LABOV, William (1990): «The Intersection of Sex and Social Class in the Course of Linguistic Change», *Language Variation and Change*, vol. 2, n° 2, pp. 205-254.
- LAMBERT, Wallace E. (1967): «A Social Psychology of Bilingualism», *The Journal of Social Issues*, vol. 23, n° 2, pp. 91-109.
- LYONS, J. (réd.) (1970): *New Horizons in Linguistics*, Penguin Books, England, Harmondsworth, cité dans Ronald Wardhaugh (1992), *An Introduction to Sociolinguistics*, Oxford, U.K. et Cambridge, U.S.A., p. 117.
- MILROY, Lesley (1980) (édition 1987, impression 1989): *Language and Social Networks*, Oxford et New York, Basil Blackwell Inc., 232 p.
- MILROY, Lesley (1987) (impression 1990): *Observing & Analyzing Natural Language*, Oxford et New York, Basil Blackwell Inc., 230 p.
- MYERS-SCOTTON, Carol (1992): «Comparing Codeswitching and Borrowing», *Journal of Multilingual and Multicultural Development*, vol. 13, n° 1-2, pp. 19-39.
- NEWMAYER, Frederick J. (réd.) (1988): *Linguistics: The Cambridge Survey Vol. IV Language: The Socio-Cultural Context*, Cambridge, New York, Port Chester, Melbourne, Sydney, Cambridge University Press, 292 p.
- POPLACK, Shana, SANKOFF, David et Christopher MILLER (1988): «The Social Correlates and Linguistic Processes of Lexical Borrowing and Assimilation», *Linguistics*, n° 26, pp. 47-104.
- SANKOFF, David (réd.) (1986): *Diversity and Diachrony*, Current Issues in Linguistic Theory, n° 53, Amsterdam / Philadelphia, John Benjamins Publishing Company, 430 p.
- SANKOFF, David et Suzanne LABERGE (1978): «The Linguistic Market and the Statistical Explanation of Variability», David Sankoff (réd.), *Linguistic Variation: Models and Methods*, New York, San Francisco, London, Academic Press, pp. 239-250.
- SHUY, Roger et Ralph FASOLD (réds.) (1973): *Language Attitudes: Current Trends and Prospects*, Washington, Georgetown University Press, 201 p.
- TRUDGILL, Peter (1974): *The Social Differentiation of English in Norwich*, London, Cambridge University Press, cité dans Ralph Fasold (1990), *Sociolinguistics of Language*, Oxford and Cambridge (MA), Basil Blackwell Ltd, pp. 222-268.
- TRUDGILL, Peter (1979): «Standard and Non-Standard Dialects of English in the United Kingdom: Problems and Policies», *International Journal of the Sociology of Language. 'Dialect and Standard in Highly Industrialized Societies'*, n° 21, La Haie, Paris, Mouton, pp. 9-24.
- TRUDGILL, Peter (1983): *Sociolinguistics: An Introduction to Language and Society*, Penguin Books, England, Harmondsworth.
- WEINREICH, Uriel (1953) (édition 1968): *Languages in Contact. Findings and Problems*, La Haie et Paris, Mouton, 148 p.
- WOLFRAM, Walter (1969): *A Sociolinguistic Description of Detroit Negro Speech*, Washington D. C., Center for Applied Linguistics.